

## QUELQUES PRINCIPES DE BASE CONCERNANT LE BAREME DE NOTATION 2011

Les évolutions de note applicables en 2010 sont reconduites en 2011 :

### **trois évolutions positives : + 0,01, + 0,02, + 0,06**

**+ 0,01** = cadence normale d'avancement, mêmes effets que la note de référence = 0 mois de bonification **mais cette note permet de souligner la valeur professionnelle des bons agents** dont la manière de servir tend à se rapprocher de celle des très bons ou elle est utilisée pour les très bons agents qui ne peuvent pas bénéficier des réductions d'ancienneté.



### **SOYEZ DONC VIGILANTS SI :**

- vous passez de + 0,06 à + 0,00 sans dépréciation de votre façon de servir dûment justifiée.

- vous passez de + 0,06 à + 0,01 alors que vous êtes jugé comme un excellent agent !

**+ 0,02** = 1 mois de réduction d'ancienneté

**+ 0,06** = 3 mois de réduction d'ancienneté

- une évolution neutre = + 0,00 = avancement sur la base de la durée moyenne statutaire.

### **trois évolutions négatives : - 0,01, - 0,02, - 0,06**

#### **RAPPEL :**

**⇒ - 0,01, ENCORE APPELÉ NOTE D'ALERTE, ENTRAÎNE UNE CADENCE NORMALE D'AVANCEMENT. SELON L'ADMINISTRATION, ELLE NE PORTE PAS ATTEINTE À L'INSCRIPTION D'UN AGENT SUR LE TABLEAU D'AVANCEMENT MAIS PEUT EXCLURE LES AGENTS DE LA LISTE D'APTITUDE. GROS DOUTE !**

## LES CONSEQUENCES DU NES SUR LES NOUVEAUX BAREMES DE NOTATION

Suite au reclassement statutaire dans le NES du 1<sup>er</sup> septembre 2010, tous les contrôleurs du Trésor public seront notés en 2011 (activité 2010) par rapport à la note pivot du nouveau barème.

Les modifications des barèmes concernent les grades de :

- Contrôleur 1<sup>ère</sup> classe prolongé de 5 échelons du 9<sup>ème</sup> au 13<sup>ème</sup> échelon. Les notes pivot correspondant à ces nouveaux échelons varient de 16,5 à 17,75.

- Contrôleur principal prolongé de 4 échelons du 8<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon. Compte tenu de l'allongement du 2<sup>ème</sup> grade, l'ensemble des notes pivot du grade de contrôleur principal varie de 16,00 à 18,50 au lieu de 15,50 à 17,00.



### **SOYEZ VIGILANTS : si vous êtes contrôleur principal.**

Attention : les contrôleurs principaux du Trésor public verront donc leur note 2011 augmentée par rapport à leur note 2010 mais cette augmentation est purement technique et sans lien avec la valeur professionnelle de l'agent, pas plus qu'avec l'avancement des intéressés. Seule l'évolution de note (écart entre la note attribuée et la note de référence) traduit la valeur professionnelle de l'agent.

## LES CONSEQUENCES DU NES SUR LA SITUATION DES CONTRÔLEURS DU TRESOR PUBLIC DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Les 5 premiers échelons de l'ancien grade de contrôleur 2<sup>ème</sup> classe étaient des échelons à durées fixes : les contrôleurs pouvaient avoir des réductions ou des majorations d'ancienneté mais elles étaient capitalisées et conservées avant d'être utilisées à l'occasion de la promotion du premier échelon du grade à durée variable soit pour le passage du 6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup>.

La nouvelle grille type de la catégorie B prévoit une cadence moyenne pour chaque échelon.



### **SOYEZ VIGILANTS : si vous êtes contrôleur 2<sup>ème</sup> classe de l'échelon 1 à 5.**

Les réductions d'ancienneté attribuées pourront être utilisées sans limitation lors du prochain avancement d'échelon.